



Année 1963-64

4e classe

2e ESQUISSE COMMUNE - 1e Série -

LE PAVILLON CENTRAL D'UN ETABLISSEMENT THERMAL.

L'Etablissement thermal relativement modeste dont il s'agit, est supposé situé dans une région à climat continental telle que Vosges ou Franche-Comté. Ses bâtiments, très simples, tous de plein pied sur un jardin, ne comportent qu'un rez-de-chaussée couvert d'un grand toit.

Le pavillon central constitue, du côté de l'entrée, un léger avant corps sur le bâtiment principal de plan rectangulaire. Il abrite un porche et la salle des fontaines où les curistes prennent les eaux. Le porche est lui-même en communication avec deux galeries à arcades libres se développant de part et d'autre le long de la façade principale et donnant un accès extérieur à couvert aux diverses salles de traitements.

L'avant-corps, dont la façade est accentuée par une ordonnance classique de colonnes engagées et par un fronton, à une largeur de 11.00 m. égale à la profondeur totale hors-œuvre du pavillon central. Les travées latérales ont un entre-axe compris entre 4.00 et 4.50 m.

Le toit du bâtiment principal, qui peut être ou non à la Mansart, comporte, en son centre, un clocheton à horloge.

L'esquisse rendra compte du pavillon central et des amorces latérales sur au moins une travée et demie de part et d'autre.

On demande :

→ à 0.01 p.m. : → Le plan

→ la coupe axiale (le comble n'étant indiqué que par son contour extérieur)

→ à 0.015 p.m. : → la façade principale, du côté de l'entrée, avec indication de l'appareil de pierre et ombres au lavis.

3ème ESQUISSE COMMUNE - 1ère SEULE -

LA CLOTURE D'UNE COUR D'HONNEUR

La cour d'honneur d'un palais, bordée sur 3 côtés par des corps de bâtiments, s'ouvre par son 4ème côté sur une place publique dont elle n'est séparée que par un mur de clôture percé de 9 arcades. Les 3 arcades centrales, munies de grilles ouvrantes et agrémentées d'une ordonnance sur les 2 façades de la clôture, constituent le motif d'entrée ; les arcades latérales qui peuvent être un peu plus petites, seraient fermées par des grilles fixes.

La longueur totale de cette clôture, égale à la distance entre les ailes latérales du palais, est de 45,00 m.

On donnera :

à l'échelle de 0,01 p.m. le plan complet de cette clôture, avec amorce des bâtiments qui la limitent de part d'autre -

à l'échelle de 0,015 p.m.

• la façade partielle, vue de la place comprenant le motif d'entrée, une demi-arcade latérale d'un côté et les 3 arcades latérales complètes de l'autre -

- la coupe sur l'axe principal de la clôture.

LE PAVILLON D'ENTREE
D'UN MINISTERE

Dans l'axe d'une Cour d'honneur, d'architecture classique, ce pavillon formant avant-corps, aura une saillie de 1 m.50 par rapport au nu général du bâtiment.

Il aura 20 mètres de largeur.

Un perron donnera accès à un vestibule de 4 M. sous plafond.

A la suite de ce vestibule on trouvera une galerie qui mènera de part et d'autre, aux différents services situés à rez-de-chaussée

En arrière, un vaste escalier conduira, au premier étage, d'une part à une galerie superposée à celle du rez-de-chaussée, d'autre part à une grande salle de réception située au dessus du vestibule.

On figurera, sous comble, un étage secondaire, éclairé par des lucarnes et desservi par des escaliers non représentés sur l'esquisse.

On demande :

- 1°) le plan du rez-de-chaussée du pavillon avec arrachement des bâtiments latéraux à l'échelle de 0,005 p.m.
- 2°) La façade du pavillon avec l'indication d'au moins une travée et demie de part & d'autre de l'avant corps à 0,01 p.m.
- 3°) la coupe suivant l'axe du pavillon à 0,01 p.m.

1ère ESQUISSE COMMUNE - 2ème SERIE

UNE STATION DE CARS AVEC STANDS DE VENTE

Dans une ville de province de moyenne importance, la station centrale et terminus des cars municipaux doit être aménagée pour la commodité et l'agrément des passagers qui attendent les voitures.

On se propose, à cet effet, de grouper en une même construction :

- un abri couvert et partiellement clos, muni de banquettes
- un bureau avec guichet, pour la distribution des BILLETS
- deux stands qui seront concédés à des commerçants de la ville, pour la vente de journaux, revues, tabacs, fleurs, etc...

L'abri s'ouvrira largement vers le trottoir le long duquel les cars viennent se ranger et un auvent le prolongera extérieurement au-dessus de ce trottoir.

Les stands comporteront chacun, du côté opposé à leur devanture, une petite entrée-vestiaire et une toilette avec lavabo donnant accès à un W.C. commun.

L'ensemble de la construction n'excédera pas 17,00 m. de long, saillies de toit non comprises.

On donnera :

- le plan et une coupe transversale à 0,01 p.m.
- la façade principale à 0,015 p.m.

4e classe

Scolarité 1963-1964 - 2e ESQUISSE COMMUNE - 2e SERIE -

UN BAPTISTERE

Le clergé d'une ville importante vient de décider la construction d'une église.

Désirant respecter exactement les principes liturgiques de l'Eglise Romaine, il est précisé dans le programme que le Baptistère devra être distinct de l'Eglise. Pour des raisons particulières il est demandé que ce bâtiment soit nettement séparé (bien qu'en général, il soit préférable de l'accoler à l'église pour permettre d'accomplir plus facilement les cérémonies du baptême)

Cet édifice devra donc, par lui-même, avoir un caractère religieux.

Il sera composé :

- d'un porche ou d'une avant-salle
- du baptistère proprement dit
- d'une petite sacristie.

L'ensemble couvrira une surface d'environ 100 m².

On demande :

- 1°) - le plan à l'échelle de 0,01 p.m.
- 2°) - la façade à 0,02
- 3°) - la coupe dans l'axe de l'entrée à 0,01 p.m.

UN PAVILLON A L'ENTREE PRINCIPALE DE LA FOIRE DU BOIS DE VINCENNES

Pour plusieurs raisons, les deux célèbres fêtes foraines parisiennes, la Fête à Neu-Neu et la Foire du Trône, ont été supprimées

Dans le but de maintenir une très vieille tradition, fort lucrative pour les forains, ceux-ci ayant obtenu l'autorisation de s'installer sur une vaste pelouse du bois de Vincennes, décident d'implanter à l'entrée de la Foire, une construction légère, permettant d'y effectuer la parade ~~xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx~~ classique, que l'on rencontre dans toutes les manifestations analogues.

Dans l'esprit des organisateurs, la parade doit constituer la meilleure des publicités.

Cette construction légère comprendra une estrade surélevée de un mètre, par rapport au niveau du sol. Elle sera surmontée d'un grand velum, couvrant obligatoirement la surface de l'estrade. Toute liberté est laissée pour le drapé des faces latérales et pour la partie arrière.

Il est demandé aux élèves d'apporter une extrême fantaisie dans la composition de l'élévation. Des lampions, des benderolles, des drapeaux, des écussons ou des motifs en carton moulé ou en matière plastique, devront contribuer à donner à ce pavillon publicitaire, le caractère très spécial des fêtes foraines.

L'estrade aura un plancher en bois, sur lequel les clowns et les acrobates pourront retomber sans se blesser.

Un emplacement assez vaste sera réservé pour l'orchestre (cuivres - grosse caisse, etc...) Cet orchestre devra être bien mis en valeur, et il pourra dominer l'estrade de plusieurs mètres. Des hauts-parleurs adroitement disposés, seront intégrés dans la composition d'ensemble.

Terrain de 15 m x 5 m (quinze mètres par cinq mètres), avec autorisation de planter des mâts portant des drapeaux ou des ornements, en dehors de la surface imposée.

Facade à 0,02 par mètre. Plan et coupe à 0,01 par mètre.